



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 9 avril 2020

NO 09

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Négociation accélérée et Gel d'embauche

Bonjour à toutes et à tous,

Hier matin, votre comité de négociation a participé à une 2^e rencontre de « négociation accélérée » avec la partie patronale afin d'échanger sur le dépôt syndical que nous leur avons fait la semaine dernière. Pour notre part, nous attendions un retour de la partie patronale sur l'ensemble des demandes syndicales que nous avons déposées et nous désirions obtenir leur dépôt pour connaître leurs réelles intentions.

Comme nous l'anticipions, la partie patronale n'a émis aucun commentaire sur l'ensemble de nos demandes et comme nous vous l'avons mentionné dans le communiqué #07, les offres salariales qui nous ont été présentées ce matin sont moindres que celles qui nous avaient été offertes pour nous « attirer » à la table de négociation. De plus, la prime « COVID-19 » à la signature (montant incitatif pour la signature rapide) n'est plus sur la table. Cette situation est vraiment choquante et c'est le traitement qui est fait envers l'ensemble des syndicats de la Fonction publique.

En contrepartie, l'employeur s'est permis de nous déposer une seule demande et le Conseil du trésor nous a présenté leurs enjeux pour la négociation actuelle. En toute honnêteté, nous n'avons aucune attente de la rencontre de ce matin et disons que nous n'avons pas été impressionnés par les brèves discussions que nous avons eues !!!

Vous comprendrez qu'en contexte de négociation de convention collective, nous ne dévoilerons pas les détails précis de ce qui se passe et ce qui est déposé, mais notre « feeling » va dans le sens que l'expression « négociation accélérée » ne fait plus trop partie du vocabulaire pour le moment.

/2

Dans un autre ordre d'idée, mardi dernier j'ai appris lors d'une conférence téléphonique avec le Conseil du trésor, que la situation de crise actuelle faisait en sorte que le gouvernement annonçait un gel d'embauche et un gel dans l'octroi des contrats saisonniers et/ou occasionnels.

Cependant, certains corps d'emploi (majoritairement ceux des services essentiels) devraient pouvoir maintenir à l'emploi leurs saisonniers (ères) et occasionnels (les). Lors de ses explications sur le sujet, le représentant du Conseil du trésor nous a même cités en exemple. À savoir si la situation sera la réalité chez nous, je ne peux rien vous confirmer, mais je vous assure que je ferai des représentations auprès de nos autorités pour en être certain.

Également à cette conférence téléphonique, le Conseil du trésor annonçait que le remplacement des départs (retraites et/ou volontaires) serait mis sur pause, et ce, pour une période indéterminée. Encore là, certains corps d'emploi auront des possibilités de remplacer leur personnel, mais ils devront tous obtenir des autorisations du Conseil du trésor.

En terminant, nous vous invitons à contacter vos délégués régionaux et/ou un membre de l'exécutif si vous avez des questions.

Passez un bon congé de Pâques et soyez extrêmement prudent avec la pandémie qui nous touche !!!

Martin Perreault
Président provincial